

AUTORISATIONS DE CONDUITE

AUTORISATION DE CONDUITE PEMP CATÉGORIE 3A SUR 2 JOURS



Cette formation vous permettra :

- de conduire un engin de manutention de catégorie 3A de type plate-forme élévatrice mobile de personne (PEMP)
- de réaliser les manoeuvres en respect des règles de sécurité.

1. ORGANISATION DE LA FORMATION

Pré requis

- Être âgé de 18 ans,
- Maîtriser la langue française,
- Posséder une aptitude médicale,
- Être en possession de sa tenue de travail complète : harnais de sécurité complet, chaussures de sécurité, casque de sécurité et gants.

Public concerné

- Toute personne appelée à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personne (PEMP) de façon permanente ou occasionnelle
- Conducteur confirmé.

Durée

2 jours

2. PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation théorique

- Réglementation applicable à l'utilisation d'une plate-forme élévatrice,
- Rôle et responsabilité du conducteur,
- Technologie et environnement des PEMP,
- Vérifications journalières,
- Utilisation et déplacement en sécurité.

Formation pratique

- Visualisation de la plate-forme élévatrice,
- Vérifications journalières en début et fin de poste,

- Positionnement de travail,
- Élévation en sécurité,
- Travail en continuité,
- Balisage de la zone de travail.

Moyens pédagogiques

- Cours sous forme de vidéo projection,
- Vidéo,
- Livret de formation,
- PEMP catégorie 3A.

Validation de la formation

Évaluation théorique et pratique des connaissances acquises lors de la formation. Après avis favorable, délivrance d'une attestation en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.